

Agroforesterie Grand Est

AIDES À LA PLANTATION
DE HAIES ET
D'ALIGNEMENT
D'ARBRES

Avec le soutien financier de :



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
GRAND EST

Un programme d'accompagnement individuel sur mesure !

Des conseillers spécialisés présents à vos côtés au cours des trois étapes clés



Accompagnement
à la conception de projet



Accompagnement
du chantier



Accompagnement
administratif

2

Niveaux d'accompagnement

Un **volet accompagnement** permettant d'élaborer votre projet : de la réflexion à la plantation, avec l'appui de conseillers spécialisés et expérimentés (demande de devis, diagnostic technique, et suivi du chantier).

Un **volet investissement** permettant d'obtenir un soutien financier afin de concrétiser vos projets de plantations de haies ou d'arbres intra parcellaires (réalisation du dossier administratif, dépôt du dossier auprès du service instructeur)

?

Les avantages

Pourquoi planter des haies ?

- Favoriser la biodiversité
- Limiter l'usage de phytosanitaires
- Protéger les cultures du vent
- Prévenir des inondations
- Améliorer indirectement les rendements
- Lutter contre l'érosion des sols et améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol
- Favoriser le bien-être animal (élevage)
- Valoriser le patrimoine naturel du territoire

A ce jour !

600 dossiers traités
514 km de haies
220 km d'arbres
d'alignements.

Rejoignez les agriculteurs partenaires
et contactez dès à présent votre conseiller !

ON VOUS ACCOMPAGNE !!!

Vous souhaitez planter des haies ?

Les Chambres d'Agriculture de la Région Grand-Est sont à votre disposition pour travailler sur un projet adapté à votre exploitation ! Leurs savoir-faire et connaissances du territoire sont des atouts majeurs à la réussite de votre projet.



Financement

Aide financière

Montant forfaitaire d'aide taux jusqu'à 90% pour l'accompagnement et l'investissement.

Pour les haies :

- de 15,83 à 27,84€ HT/mètre linéaire

Pour les arbres intra parcellaires :

- de 23,45 à 38,78€ HT/arbre



Calendrier

Date limite de dépôt de dossier :

30 juin 2024



Votre conseiller Agroforestier vous proposera un accompagnement en adéquation avec les caractéristiques de vos territoires et de vos exploitations agricoles. Contactez-le pour un premier diagnostic !

Les principaux investissements aidés

- préparation du sol
- plants
- travaux de plantation
- paillage
- accompagnement et diagnostic
- protection des plants
- protections bétail et gibier

Puis-je planter ce que je veux ?

Une liste d'essences éligibles vous sera proposée selon votre situation géographique, le type de sol et vos objectifs. Elle est composée d'espèces locales, non invasives et adaptées aux changements climatiques.

Un interlocuteur à votre écoute dans chaque département !

ALSACE

Mathilde ARESI

06 11 68 38 55

mathilde.aresi@alsace.chambagri.fr

ARDENNES

Adrien BALCEROWIAK

06 23 38 26 30

a.balcerowiak@ardenne.chambagri.fr

AUBE/HAUTE MARNE

Renaud BLANCHET

06.26.66.10.61

rblanchet@haute-marne.chambagri.fr

MARNE

Sylvain DUTHOIT

06 07 36 41 23

Sylvain.duthoit@marne.chambagri.fr

MEURTHE ET MOSELLE

Julien GRAND

06 01 45 86 52

julien.grand@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

MEUSE

Arnaud APERT

07.71.35.60.23

arnaud.apert@meuse.chambagri.fr

MOSELLE

Clémence JEANPERT

06.12.64.57.47

clemence.jeanpert@moselle.chambagri.fr

VOSGES

Thomas LACROIX

06 75 87 28 06

thomas.lacroix@vosges.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :

